



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 09 AVRIL 2025

Délégués en exercice : 22

Délégués Excusés : 2

Délégués absents : 1

Délégués présents : 19

dont Pouvoirs : 1

Votants : 20

Date convocation : 03 AVRIL 2025

Secrétaire de Séance : FREDERIC PRADERE

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 03 avril 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE - Anaïs CADIS – Yannick VILLATORO — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE – Martine GASTON - Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Frédéric PRADERE - Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN

Excusé(s) : Nicole DUCOUT

Absent(s) : Luc SCOGNAMIGLIO

RAPPORTEUR : Paul CARRERE

N° 51/2025

Objet : Vote du budget primitif 2025 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais : Budget Principal, ZAE Morcenx-La-Nouvelle (Massip, Cantegrit)

Après avis de la Commission des Finances du 05 FEVRIER 2025 et considérant le débat d'orientation budgétaire du 12 FEVRIER 2025, précédant le vote du Budget.

Monsieur Paul CARRERE donne lecture des Budget Primitifs de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais, reports compris, et de ses budgets annexes ZAE, ci-joint avec une note de synthèse.

**Budget Principal.**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	9 274 131,73 €	9 274 131,73 €
Section Investissement	4 386 712,25 €	4 386 712,25 €
Total	13 660 843,98 €	13 660 843,98 €

Budget Annexe – ZAE du Massip**(Morcenx-la-Nouvelle)**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	221 600,00 €	221 600,00 €
Section Investissement	155 000,00 €	155 000,00 €
Total	376 600,00 €	376 600,00 €

Budget Annexe – ZAE de Cantegrit**(Morcenx-La-Nouvelle)**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	- €	- €
Section Investissement	65 000,00 €	65 000,00 €
Total	65 000,00 €	65 000,00 €

- **DECIDE** d'approuver la proposition de Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Morcenais

Voix pour 20
Voix contre 0
Abstention 0

- **DECIDE** d'approuver la proposition de Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la ZAE du Massip (Morcenx-La-Nouvelle)

Voix pour 20
Voix contre 0
Abstention 0

- **DECIDE** d'approuver la proposition de Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la ZAE de Cantegrit (Morcenx-La-Nouvelle)

Voix pour 20
Voix contre 0
Abstention 0

- **DECIDE** d'adopter pour les trois budgets communautaires la disposition permise par l'instruction comptable et budgétaire M57 qui offre la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Voix pour 20
Voix contre 0
Abstention 0



Présentation du Budget Général Agrégé

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	9 495 731,73 €	9 495 731,73 €
Section Investissement	4 606 712,25 €	4 606 712,25 €
Total	14 102 443,98 €	14 102 443,98 €

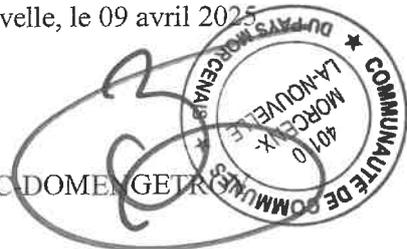
Le secrétaire de séance

Frédéric PRADERE

Morcenx-la-Nouvelle, le 09 avril 2025

Le Président

Jérôme BAYLAC DOMENGETR



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérécourcs citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecourcs.fr>

Copies : Préfecture - Chrono - Compta - dossier conseil

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 040-24400691-20250409-2025DELIB51-BF





NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENNAIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Démographie :

La population INSEE passe de 9612 habitants en 2024 à **9.654 en 2025 (+42)**.

Equilibre financier :

Pour 2025, le Budget Primitif du budget principal est équilibré en dépenses et en recettes à **9 274 131,73 €** en fonctionnement et à **4 386 712,25 €** en investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer en réalisant un nouvel emprunt limité à **500.000€**.

Contexte :

Le budget a été conçu en maintenant les services existants (conseiller numérique, bus France Service, chargé de mission transition écologique) et les orientations du PPI. Cette prospective tient compte d'une inflation de 2%.

Fiscalité et dotations de l'Etat :

L'évolution des produits fiscaux est en partie assurée par la hausse des bases forfaitaire de 1,7%.

Important : à la date d'élaboration de ce document, ni les bases fiscales, ni la DGF n'ont été communiquées par les services fiscaux. Les données ci-dessous sont donc des estimations qui seront ajustées par Décision Modificative si elles s'avéraient différentes de celles qui seront prochainement notifiées.

En intégrant l'évolution physique des bases, celles-ci devraient augmenter de **2,73%** pour la TFB, de **1,06%** pour la TFNB, de **-2,19%** pour la THRS et de **3,54 %** pour la CFE. A taux constants, cela représenterait une hausse des produits fiscaux de **56.509 €**.

La DGF a été prévue sur le budget en légère hausse de **11.080 €**. Sa part « dotation de compensation » devrait rester aux alentours de 265.500 € et la part « dotation d'intercommunalité » aux alentours de 122.500 €. A noter que celle-ci est minorée car sa progression annuelle ne peut excéder 10% de l'année précédente. Elle devrait normalement s'élever à 181.000 €. **La Communauté de Communes ne percevra donc pas la DGF à plein (aux alentours de 460.000 €) pas avant 2030.**

A ce jour le FPIC n'a pas été notifié, le budget est basé sur une stabilisation du reversement (dépenses) à hauteur de 201.129 € .

Les conditions d'octroi du FPIC (recettes) n'étant plus remplies, la Communauté de Communes va perdre progressivement son bénéfice. La garantie de sortie progressive permet toutefois de percevoir en 2025 encore 70% du montant perçu en 2023, soit 67.305 €.

Pour rappel, la part de la fiscalité qui a été transférée des communes (CFE, CVAE, IFER, Tascom...) ainsi qu'une part de leur DGF est reversée aux communes pour maintenir leurs ressources fiscales via des Attributions de Compensation. Toutefois, d'un commun accord, ces Attributions de Compensation ont été minorées depuis 2022 de 140.002 €. Pour 2025 est prévu le reversement de la part d'IFER des communes, y compris le rappel prévu des années 2022 et



2023, ainsi qu'une réduction étalée sur 2 ans de celle de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle correspondant à sa participation pour la construction de la passerelle de la voie verte du Batain.

Le budget 2025 est prévu avec un maintien des taux de fiscalité « ménage » et « professionnels » et la taxe Gemapi, correspondant au montant des participations appelées par les syndicats s'occupant de la gestion des cours d'eau.

Endettement :

Courant 2025, la dette communautaire du budget principal doit passer de 3.634.794,10 € à **3.629.653,48 €** en incluant la réalisation d'un nouvel emprunt de 500.000 € et un remboursement de 505.140,62 €

La collectivité n'a aucun emprunt toxique.

L'objectif suivi est de stabiliser l'endettement en dessous de 3.650.000 € et de maintenir la capacité de remboursement inférieure à 5 ans.

La Communauté de Communes n'a pas de ligne de trésorerie en cours au 01/01/2025.

La section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Budget 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	762 749,28	705 660,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 783 301,53	1 863 195,08
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 184 745,77	4 273 856,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	988 445,05	981 920,65
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	376 900,00	365 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	924 790,00	981 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	92 000,00	88 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	10 500,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	5 000,00	5 000,00
		9 117 931,63	9 274 131,73
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	601 099,03	600 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	40 000,00	40 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 500,00	13 500,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	262 350,00	264 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	6 980 409,50	7 008 462,13
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 207 373,10	1 329 332,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 600,00	18 837,60
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	0,00
		9 117 931,63	9 274 131,73

- le chapitre 011 « charges à caractère général » tient compte de l'inflation prévue cette année, et la consolidation du fonctionnement des services communautaires. La prévision augure un maintien des tarifs d'électricité mais une augmentation des factures énergétiques et de collecte liées à la gestion des containers frigorifiques des déchets de venaison sur une année pleine. Sont aussi prévus le renouvellement des bons d'achats pour l'acquisition des récupérateurs d'eau, des frais en lien avec les modifications du PLUiH, le coût pour l'animation de l'OPAH-RU et du permis de louer, et l'adhésion à l'EPFL. Il tient aussi compte de l'augmentation conséquente des primes d'assurance, des frais pour mettre en place le plan



intercommunal de sauvegarde, et des frais pour renforcer la sécurité communautaires. ID : 040-244000691-20250409-2025DELIB51-BF

- le chapitre 012 « charges de personnels » augmente mécaniquement par le glissement vieillesse technicité (GVT) habituel. Il intègre l'impact de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de 4% (3+1) appliqué à partir de janvier 2025, qui représente près de 25.500 € de surcoût sur l'année. Ce chapitre tient aussi compte des variations physiques de personnels (remplacements) et prévoit le recrutement des agents saisonniers pour répondre aux besoins des services. Il est aussi prévu la prise en charge du salaire d'un agent à l'Office de Tourisme à l'issue de l'apprentissage de l'agent actuellement en poste et actuellement pris en charge par l'association. Enfin, sont prévus des services individuels au SEDHL à hauteur de 91.000 € intégrant les prestations de services du 2^{ème} semestre 2024, dont les factures n'ont pas été transmises en fin d'année dernière.

- le chapitre 65 « charges de gestion courante » est impacté par les participations aux syndicats et la participation au CIAS qui augmente en 2025 de 120.000 €. Il intègre l'enveloppe dédiée à l'aide économique aux entreprises pour 10.000 € supplémentaires en 2025 (enveloppe portée à 30.000 €) et l'enveloppe des subventions attribuées aux associations est prévue aussi à la hausse, notamment pour l'Office de Tourisme avec une subvention de 10.000 € supplémentaires.

Les recettes tiennent compte des mises à disposition et des subventions pour le conseiller numérique et le bus France Service, la CTG et le chargé de mission transition écologique. Les recettes fiscales et les dotations tiennent compte, quant à elles, de la variation forfaitaire (+1,7%) et physique des bases. Il est prévu la récupération des rappels d'IFER dus à la Communauté de Communes pour environ 50.000 €.

Des dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipements inscrites au BP 2025 s'élèvent à **3.763.212,25 €**, le tout subventionné potentiellement à hauteur de près de **540.510,52 €**.

Le détail des projets inscrits au BP 2025 est donc prévu comme suit :

Libellé	BUDGET GLOBAL
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	80 745,02
PARTICIPATION CAPITAL	20 000,00
TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	120 000,00
MEDIATHEQUE CENTRALE	40 000,00
LUDOTHEQUE	7 500,00
ACHAT MATERIEL ECOLES	20 000,00
RENOVATION VOIRIE	460 000,00
AIRE GENS DU VOYAGE	175 000,00
ACHAT MATERIEL DIVERS	90 000,00
RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)	2 000,00
PLAN LOCAL URBANISME PLUI	65 000,00
TRAVAUX 1/3 LIEU	10 000,00
PISTES CYCLABLES	1 877 347,34
DECHETS VENAISON	17 000,00
ENERGIE RENOUVELABLE	753 619,89
FOSSES	25 000,00
	3 763 212,25



En conclusion, la Communauté de Communes a fixé des objectifs de stabilisation de son endettement, de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en relançant ses investissements à la hauteur de ses capacités.

Sans tenir compte des excédents reportés (600.000 €), la capacité d'autofinancement devrait atteindre environ 454.000 € fin 2025 et les excédents cumulés aux alentours de 750.000 €.

L'objectif suivi est de stabiliser la capacité d'autofinancement au-dessus de 500.000 € et les excédents au-dessus de 600.000 € pour assurer le besoin en fonds de roulement de la collectivité. Ces valeurs peuvent toutefois être prévues légèrement en-deçà, temporairement pour des raisons conjoncturelles, les excédents cumulés et une ligne de trésorerie pouvant, sur une durée limitée, servir d'amortisseur.

ZAE :

Globalement les budgets annexes des ZAE sont en déficit essentiellement en raison de la présence du stock de terrains non encore vendus, mais en cours de vente. Les budgets sont construits en équilibre avec les prévisions de toutes les dépenses et les recettes à venir jusqu'à la clôture du budget.

ZAE de Massip :

Pour 2025, le Budget annexe de la ZAE de MASSIP est équilibré en dépenses et en recettes à **221.600,00 €** en fonctionnement et pour **155.000,00 €** en investissement.

Une partie des terrains est encore propriété de Morcenx-la-Nouvelle et les ventes se réalisent au cas par cas. En 2024, 16.000m² ont été cédés à la Communauté de Communes et doivent être revendus à prix coûtant.

Aucune dette n'est liée à ce budget annexe.

ZAE de Cantegrit :

Pour 2025, le Budget annexe de la ZAE de Cantegrit est équilibré en dépenses et en recettes à **0,00 €** en fonctionnement et pour **65.000,00 €** en investissement.

Il s'agit d'une vente à terme avec un versement annuel de 5.000 € pendant 9 années puis du solde.

A terme, cette ZAE, sera soldée à l'équilibre

Aucune dette n'est liée à ce budget annexe.



Communauté de Communes du Pays Morcenais

**BUDGET ANNEXE - ZAE du MASSIP
ANNEE 2025**

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Morcenx-la-Nouvelle, le 09/04/2025
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTE : Pour 20 Contre 0 Abst. 0.
Date de la convocation : 03/04/2025

Délibéré par le Conseil Communautaire en session *ORDINAIRE*

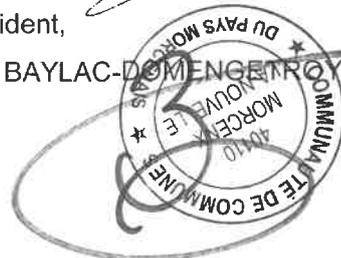
A Morcenx-la-Nouvelle, le 09/04/2025

Les membres du Conseil Communautaire :

BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme	COUSSEAU Hélène
CARRERE Paul	DOURTHE Michel
CANTEGREIL Isabelle	GASTON Martine
ABRAHAM Rose-Marie	PRADERE Frédéric
LABORDE Claude	DUCOUT Nicole
GUILHEMSAN Christelle	GAILLARD Marc
VILLATORO Yannick	REMY Jean-Pierre
CADIS Anaïs	DUVIGNAU Monique
BIREMONT Daniel	OLIVIER Roxane
MOMEN Nathalie	DUBROCA Jean-Luc
SCOGNAMIGLIO Luc	PLANCKE Didier

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 040-24400691-20250409-2025DELIB51-BF





Communauté de Communes du Pays Morcenais

BUDGET ANNEXE - ZAE de CANTEGRIT

ANNEE 2025

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Morcenx-la-Nouvelle, le 09/04/2025
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTE : Pour 20. Contre 0. Abst. 0.
Date de la convocation : 03/04/2025

Délibéré par le Conseil Communautaire en session *ORDINAIRE*

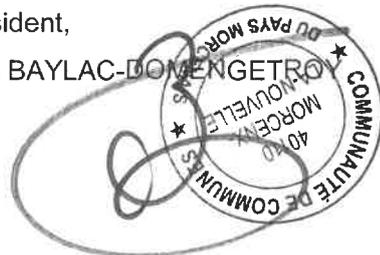
A Morcenx-la-Nouvelle, le 09/04/2025

Les membres du Conseil Communautaire :

BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme	COUSSEAU Helene
CARRERE Paul	DOURTHE Michel
CANTEGREIL Isabelle	GASTON Martine
ABRAHAM Rose-Marie	PRADERE Frédéric
LABORDE Claude	DUCOUT Nicole
GUILHEMSAN Christelle	GAILLARD Marc
VILLATORO Yannick	REMY Jean-Pierre
CADIS Anaïs	DUVIGNAU Monique
BIREMONT Daniel	OLIVIER Roxane
MOMEN Nathalie	DUBROCA Jean-Luc
SCOGNAMIGLIO Luc	PLANCKE Didier

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 040-24400691-20250409-2025DELIB51-BF





Communauté de Communes du Pays Morcenais

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,

A Morcenx-la-Nouvelle, le 09/04/2025

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE : Pour 20 Contre 0.. Abst. 0.

Date de la convocation : 03/04/2025

Délibéré par le Conseil Communautaire en session *ORDINAIRE*

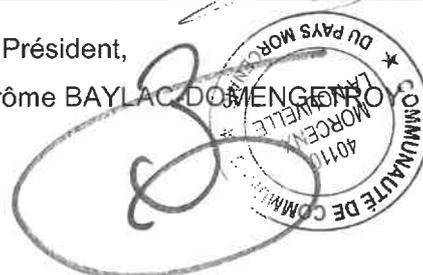
A Morcenx-la-Nouvelle, le 09/04/2025

Les membres du Conseil Communautaire :

BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme	COUSSEAU Helene
CARRERE Paul	DOURTHE Michel
CANTEGREIL Isabelle	GASTON Martine
ABRAHAM Rose-Marie	PRADERE Frédéric
LABORDE Claude	DUCOUT Nicole
GUILHEMSAN Christelle	GAILLARD Marc
VILLATORO Yannick	REMY Jean-Pierre
CADIS Anaïs	DUVIGNAU Monique
BIREMONT Daniel	OLIVIER Roxane
MOMEN Nathalie	DUBROCA Jean-Luc
SCOGNAMIGLIO Luc	PLANCKE Didier

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 040-24400691-20250409-2025DELIB51-BF

